

**DELIBERATION N° 18/208 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LE FINANCEMENT AU TITRE DU FEDER 2014-2020 DES DROITS D'UTILISATION
ET DES MISES A JOUR DES BASES DE DONNEES BD TOPO ET GAMME PREMIUM
« CARTES » DE L'IGN ET DE L'EXTENSION DU CONTRAT ELA ENTERPRISE LICENSE
AGREEMENT DE L'ENTREPRISE ESRI FRANCE**

SEANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Guy ARMANET à M. Louis POZZO DI BORGO
M. François BENEDETTI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI
M. François BERNARDI à M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Laura FURIOLI à Mme Pascale SIMONI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Julie GUISEPPI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Paul LEONETTI à M. Michel GIRASCHI
M. Jean-Charles ORSUCCI à M. François ORLANDI
Mme Laura Maria POLI à Mme Rosa PROSPERI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le marché n° 17-SIG-MA-01 relatif à l'extension du contrat ELA avec l'entreprise ESRI France pour le déploiement en licence étendue de logiciels Arcgis et notifié le 21 mars 2017,
- VU** le marché n° 17-SIG-MA-02 relatif à l'acquisition auprès de l'IGN des droits d'utilisation et des mises à jour des bases de données BD TOPO et gamme premium « cartes » notifié le 21 mars 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

VU l'avis n° 2018-26 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 26 juin 2016,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à présenter une demande de subvention au titre du programme opérationnel FEDER FSE de Corse 2014-2020 : axe 2 priorité d'investissement 2C pour l'acquisition de bases de données géographiques et de licences étendues de logiciel d'information géographique, à hauteur de 50 % pour un coût total d'opération hors taxe de 173 978,13 € HT.


ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 28 juin 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMON



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Contexte :

Dans le cadre des acquisitions de bases de données géographiques auprès de l'IGN, Institut National de l'Information Géographique et Forestière pour les besoins de tous les acteurs publics, et dans le cadre des acquisitions d'outils géomatiques, la Collectivité de Corse s'est dotée, pour une période de vingt-huit mois, des droits d'utilisation et des mises à jour des bases de données BD topo et gamme premium « cartes » de l'IGN du contrat ELA : Enterprise license Agreement, de l'entreprise ESRI France, pour le déploiement en licence étendue de logiciel Arcgis afin d'optimiser le développement du portail géographique régional INFOGEO CORSE.

Il est proposé que ces actions à caractère territorial fassent l'objet d'une demande de financement au titre du programme opérationnel FEDER FSE de Corse 2014/2020 : axe 2 Priorité d'investissement 2C.

Description de l'opération :

La Collectivité Territoriale de Corse (désormais Collectivité de Corse) a acquis en 2009 des droits d'usages des bases de données BD TOPO® et SCAN 25®, produites par l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN). Dans la continuité de cette opération, la Collectivité a souhaité acquérir, pour la période 2017 à 2018, les droits d'utilisation et les mises à jour des bases de données BD TOPO® et de la gamme premium « Cartes » de l'IGN, dans le cadre du développement des systèmes d'information et de la structuration de la plateforme géomatique territoriale.

Ces bases de données sont diffusées à l'ensemble des acteurs publics pour une utilisation permettant une analyse du territoire en adéquation avec les principes du PADDUC.

D'autre part, dans le cadre du développement du système d'information géographique, la Collectivité de Corse a souhaité financer l'extension du contrat ELA : Enterprise license Agreement, de l'entreprise ESRI France pour le déploiement en licence étendue de logiciel Arcgis afin d'optimiser le développement du portail géographique INFOGEO CORSE.

La gamme ArcGIS fait l'objet d'une distribution élargie au sein des services de la Collectivité de Corse, ainsi que ceux des agences et offices, avec une utilisation généralisée dans le cadre des activités géomatiques notamment sur des fonctionnalités expertes dont seuls sont dotés les logiciels et extensions de la gamme ArcGIS favorisant l'enrichissement des bases de données mises à disposition via le portail géographique Infogeo Corse auprès de tous les acteurs publics et des citoyens pour les données géographiques en libre accès.

Ces deux opérations ont fait l'objet de marchés en cours d'exécution :

- Marché n° 17-SIG-MA-02 pour l'acquisition de données de l'IGN : notifié le 3 juillet 2017, il prendra fin le 3 juillet 2019.

- Marché n° 17-SIG-MA-01 pour l'acquisition de la licence étendue de logiciels ESRI France : notifié le 21 mars 2017, il a pris fin le 21 mars 2018.

Le plan prévisionnel de cofinancement proposé est le suivant :

Actions	Financements	Montants
Acquisition de données de l'IGN	Montant total du projet	63 978,13 HT
	Financement CdC : 50 %	31 989,06 € HT
	Financement FEDER : 50 %	31 989,06 € HT
Acquisition de la licence étendue de logiciels	Montant total du projet	110 000 € HT
	Financement CdC : 50 %	55 000 € HT
	Financement FEDER : 50 %	55 000 € HT
Total	Total des financements FEDER demandé	86 989,06 € HT
	Part d'autofinancement CdC	86 989,06 € HT
Total HT de la demande de financement		173 978,13 € HT

Il est demandé d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à déposer une demande de cofinancement au titre du programme opérationnel FEDER FSE de Corse 2014/2020 : axe 2 Priorité d'investissement 2C.

Accusé de réception

Objet	FINANCEMENT AU TITRE DU FEDER 2014-2020 DES DROITS D'UTILISATION ET DES MISES A JOUR DES BASES DE DONNEES BD TOPO ET GAMME PREMIUM ' CARTES ' DE L'IGN ET DE L'EXTENSION DU CONTRAT ELA ENTERPRISE LICENSE AGREEMENT DE L'ENTREPRISE ESRI FRANCE
Identifiant acte	02A-200076958-20180628-012588-AU
Identifiant interne	012588
Date de réception par la préfecture	6 juillet 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	28 juin 2018
Code nature de l'acte	6
Classification	7.5.1

[Fermer](#)